BALO

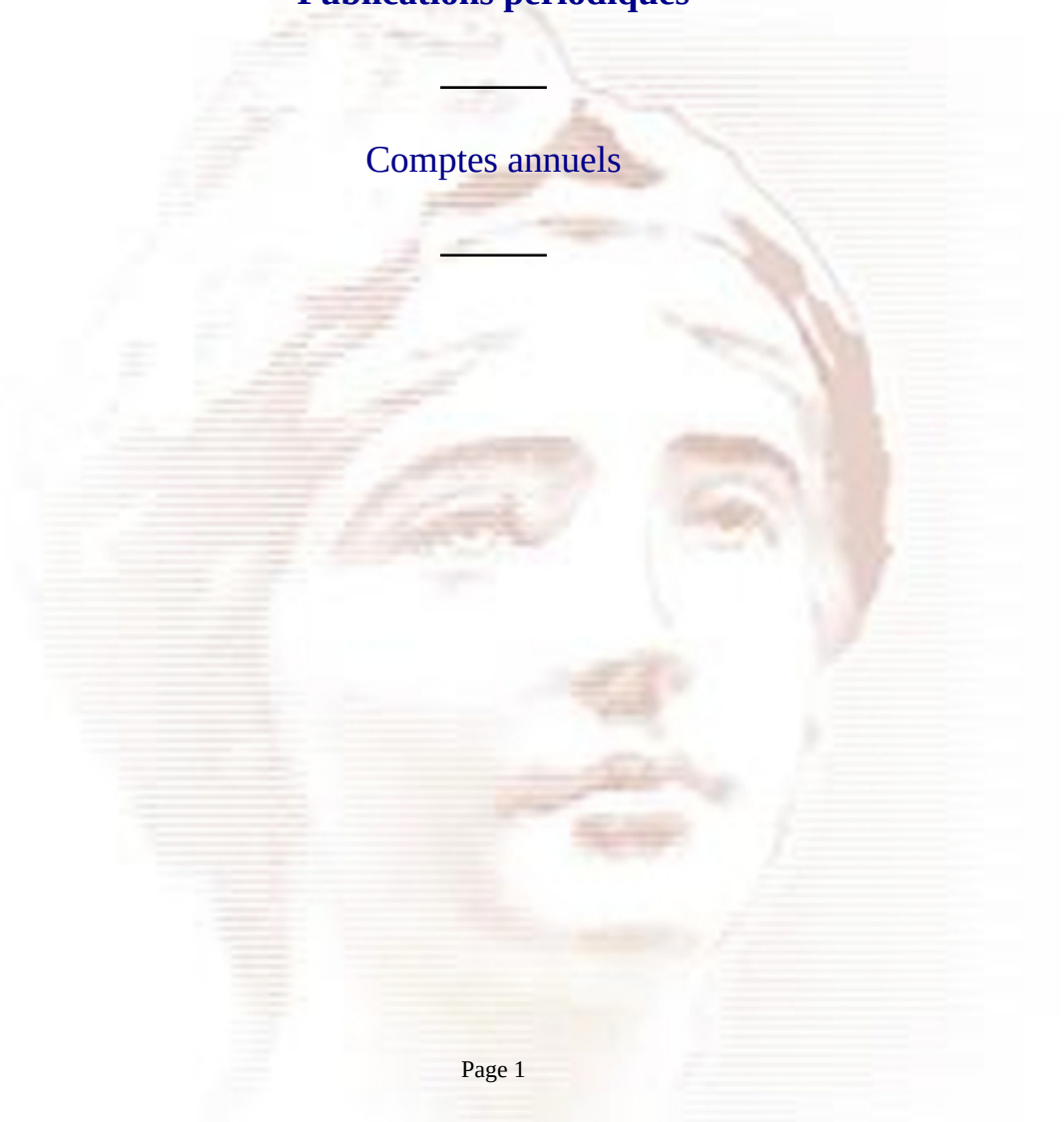
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



SOCIETE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REUNION « SOFIDER »

Société anonyme au capital de 40 000 000 €
Siège social : 3, rue Labourdonnais – 97400 Saint-Denis de la Réunion
314 539 347 R.C.S. Saint-Denis – APE 6492 Z

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2022

I. – Bilan au 31 décembre 2021

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	2021	2020
Caisses, banques centrales		5	31
Créances sur les établissements de crédit	3.1	13 854	29 367
Opérations avec la clientèle	3.2.1	1 119 833	994 779
Actions et autres titres à revenu variable	3.3.1	660	763
Participations et autres titres détenus à long terme		4	3
Parts dans les entreprises liées	3.4.1	551	551
Immobilisations incorporelles	3.5.1	7	
Immobilisations corporelles	3.5.2	973	1 005
Autres actifs	3.6	4 293	10 093
Comptes de régularisation	3.7	4 482	4 305
Total de l'actif		1 144 662	1 040 897

Passif	Notes	2021	2020
Dettes envers les établissements de crédit	3.1	933 403	854 386
Opérations avec la clientèle	3.2.1	12 117	8 300
Autres passifs	3.6	1 286	834
Comptes de régularisation	3.7	53 950	44 188
Provisions	3.8.1	4 411	4 243
Dettes subordonnées	3.11		
Capitaux propres et assimilés	3.9	139 495	128 946
Capital souscrit		40 000	40 000
Primes d'émission		5 224	5 224
Réserves		16 591	16 591
Subventions et fonds publics affectés		1 066	1 074
Report à nouveau		66 057	56 258
Résultat en instance d'approbation			
Résultat de l'exercice (+/-)		10 557	9 799
Total du passif		1 144 662	1 040 897

Hors bilan	Notes	2021	2020
Engagements donnés			
Engagements de financement	4.1.1	56 318	52 959
Engagements de garantie	4.1.2	15 937	23 559
Engagements reçus			
Engagements de financement	4.1.1	40 000	15 000
Engagements de garantie	4.1.2	867 245	735 247

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	Notes	2 021	2 020
Intérêts et produits assimilés	5.1	31 008	29 266
Intérêts et charges assimilées	5.1	-12 267	-12 286
Revenus des titres à revenu variable	5.2	3	1
Commissions (produits)	5.3	2 220	1 801
Commissions (charges)	5.3	-28	-28
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.4	-103	-392
Autres produits d'exploitation bancaire	5.5	692	1 841
Autres charges d'exploitation bancaire	5.5	-347	-326
Produit net bancaire		21 178	19 877
Charges générales d'exploitation	5.6	-7 697	-6 798
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-179	-119
Résultat brut d'exploitation		13 302	12 960
Coût du risque	5.7	1 422	435
Résultat d'exploitation		14 724	13 395
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.8	0	-7
Résultat courant avant impôt		14 724	13 388
Impôt sur les bénéfices	5.9	-4 167	-3 589
Résultat net		10 557	9 799

III. – Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Résultat de l'exercice	10 556 663,45 €
Report à nouveau antérieur	66 056 866,76 €
Bénéfice distribuable	76 613 530,21 €
Versement de dividendes	-20 555 150,00 €
Le solde, soit 56 058 380,21 € est reporté à nouveau.	

L'Assemblée générale décide de verser un dividende de 104,50 € par action. Le versement interviendra à compter du 1er juin 2022.
Conformément aux articles 117 quater et 200 A du Code général des impôts, le dividende distribué est soumis (pour son montant brut et sauf dispense sous conditions de revenus) à un prélèvement à la source qui est définitif, sauf option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Dans ce cas, le dividende versé est éligible à l'abattement prévu à l'article 158 3.2° du Code général des impôts et le prélèvement à la source est imputable sur l'impôt dû.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous présentons les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

- 2018 : 2 557 100 € soit un dividende de 13 € par action ;
- 2019 : néant ;
- 2020 : néant.

IV. – Annexe des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont consolidés au sein de la BRED située au N°18, Quai de la Rapée 75012 PARIS. Ils présentent les caractéristiques suivantes (en milliers d'euros) :

Total du bilan avant répartition du résultat :	1 144 662
Encours crédit à la clientèle :	1 119 833
Capitaux propres et assimilés :	139 495
PNB :	21 178

Coût du risque :	1 422
Résultat net :	10 557

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. – Faits marquants de l'exercice

Monsieur Christophe ALLEIN a été nommé Directeur général délégué de la Sofider par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2021 en remplacement de Monsieur Stéphane URBAIN.

II. – Principes comptables et méthodes d'évaluation

A. – Généralités

Les états financiers de la SOFIDER (Groupe BRED) sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement ANC 2014-07 relatif à la présentation des états financiers.
Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2020.

B. – Changement de méthode comptable

Néant

C. – Opérations avec la clientèle

Les prêts figurent au bilan pour leur montant (y compris les créances rattachées) après dépréciations constituées en vue de faire face à un risque de non-recouvrement (cf. note 3.2.1).
Les principaux types de prêts accordés par la SOFIDER sont :

- crédits de trésorerie, d'équipement, et immobiliers aux entreprises et professionnels
- crédits de trésorerie et immobiliers aux particuliers

Les intérêts sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire pour leur montant couru, échu et non échu, calculé prorata temporis.
Conformément au règlement ANC 2014-07 les frais dossiers perçus liés à l'octroi des crédits sont étalés sur la durée de vie des contrats.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.
Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif. Les flux prévisionnels sont déterminés selon les catégories de créances sur la base d'historiques de pertes et/ou à dire d'expert puis sont positionnés dans le temps sur la base d'échéanciers déterminés selon des historiques de recouvrement.
Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non-recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ».
La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ».
Quand le risque de crédit est identifié, sur des encours non douteux mais présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale, il est évalué sur la base des pertes de crédit attendues sur leurs durées de vie résiduelles. Ce risque de crédit est constaté sous forme de provision au passif. Depuis le 1er janvier 2018, les modalités d'évaluation de ces encours non douteux sont ainsi alignées avec celles de la norme IFRS 9 de Statut 2 (S2) retenue pour les comptes consolidés.
Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

D. – Titres de placement

Conformément au règlement ANC 2014-07, les règles suivantes sont applicables en fonction de la finalité de l'opération :

- Les titres de placement sont enregistrés à la date d'acquisition, au prix d'achat. Il s'agit d'actions ou de parts sociales de société.
- Les moins-values latentes déterminées par la différence entre la valeur comptable et la valeur d'utilité font l'objet d'une dépréciation ligne à ligne sans compensation avec les plus-values latentes constatées.

E. – Parts dans les entreprises liées

Titres de participation :

Conformément au règlement ANC 2014-07, il s'agit des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice, ou d'en assurer le contrôle.

F. – Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au bilan à leur coût historique (prix d'achats et frais accessoires) net de TVA récupérable.
Les amortissements sont pratiqués selon les normes du groupe.

G. – Provisions de passif

Conformément au règlement ANC 2014-03, il s'agit de provisions afférentes à une obligation à l'égard d'un tiers, susceptibles d'entraîner une sortie de ressources sans contrepartie (cf. tableau en note 3.8.2).

Provisions pour risques 443 K€ cf. note 3.8.2

Ces provisions correspondent à des estimations de charges à payer dans le cadre de procédures juridiques et contentieuses.

- Risques clients : 443 k €

Provisions dites « S2 »

Les Provisions dites « S2 », destinées à couvrir les pertes attendues sur les encours vifs des contreparties « saines » suite à une dégradation de leur note depuis leur comptabilisation initiale s'élève à 3 969 KE.

H. – Engagements de financement

Les engagements de financement donnés enregistrent les montants restant à verser au titre des conventions de prêts signées avec la clientèle et l'engagement de financement reçu de la BRED.

I. – Engagements de garantie

Les engagements donnés de garantie d'ordre de la clientèle enregistrent :

- Les garanties financières d'achèvement accordées aux promoteurs immobiliers.
- Les cautions bancaires données aux fournisseurs dans le cadre de ces opérations immobilières.
- Les contre-garanties données aux co-bailleurs sur le financement de crédit-bail.
- Autres engagements par signature (cautions diverses)

Les engagements de garantie reçus enregistrent principalement les engagements reçus d'établissements de crédits, fonds de garantie et de la clientèle pour garantir les prêts accordés par la SOFIDER.

J. – Evénements significatifs

Néant

K. – Evénements postérieurs à la clôture

Néant

III. – Notes sur le bilan

3.1. – Opérations interbancaires

Actif (En milliers d'euros.)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires	13 854	29 367
Comptes et prêts au jour le jour		
Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour		
Valeurs non imputées		
Créances à vue	13 854	29 367
Comptes et prêts à terme		
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs et titres reçus en pension à terme		
Créances à terme		
Créances rattachées		
Total	13 854	29 367

Passif (En milliers d'euros.)	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs		
Comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs et titres donnés en pension au jour le jour		
Autres sommes dues		
Dettes rattachées à vue		
Dettes à vue	0	0
Comptes et emprunts à terme	930 456	851 463
Valeurs et titres donnés en pension à terme		
Dettes rattachées à terme	2 947	2 923
Dettes à terme	933 403	854 386
Total	933 403	854 386

3.2.1. – Opérations avec la clientèle

Créances sur la clientèle

Actif (En milliers d'euros.)	31/12/2021	31/12/2020
Créances commerciales	1 058 539	935 363
Crédits de trésorerie et de consommation	76 453	58 630
Crédits à l'équipement	183 001	170 767
Crédits à l'habitat *	799 085	705 966
Créances rattachées encours sains	1 680	1 763
Prêts à la clientèle financière	24	31
Comptes ordinaires débiteurs	19 310	18 526
Valeurs non imputées	54	3
Créances douteuses	63 340	65 283
Dépréciations des créances sur la clientèle	-23 114	-26 190
Total	1 119 833	994 779

Dettes vis-à-vis de la clientèle

Passif (En milliers d'euros.)	31/12/2021	31/12/2020
Autres comptes d'épargne à régime spécial	113	132
Autres comptes et emprunts auprès de la clientèle	5 759	3 388
Dépôts de garantie	2 122	1 281
Autres sommes dues	4 123	3 499
Dettes rattachées		
Total	12 117	8 300

(1) Détail autres comptes et emprunts auprès de la clientèle

(En milliers d'euros.)	31/12/2021			31/12/2020		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	5 759		5 759	3 388		3 388
Emprunts auprès de la clientèle financière (1)						
Valeurs et titres donnés en pension livrée						
Autres comptes et emprunts						
Total	5 759		5 759	3 388		3 388

3.2.2. – Opérations avec la clientèle - Répartition des encours de crédit par agents économiques

(En milliers d'euros.)	Créances saines	Créances douteuses		Dont créances douteuses compromises	
	Brut	Brut	Dépréciation individuelle	Brut	Dépréciation individuelle
Sociétés non financières	191 063	17 345	-8 366	13 477	-7 933
Entrepreneurs individuels	64 774	7 145	-2 018	4 220	-1 821
Particuliers	788 683	38 850	-12 731	19 374	-10 246
Administration, associations	14 018				
Total au 31 décembre 2021	1 058 538	63 340	-23 114	37 071	-20 000
Total au 31 décembre 2020	935 363	65 283	-26 190	39 948	-22 078

3.3.1. – Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenus fixes et variables

Portefeuille titres

(En milliers d'euros.)	31/12/2021					31/12/2020				
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
Montants bruts		1 641			1 641		1 641			1 641
Créances rattachées										
Dépréciations		-980			-980		-878			-878
Actions et autres titres à revenu variable		660			660		763			763
Total		660			660		763			763

Effet publics, obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'euros.)	31/12/2021				31/12/2020			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés				0				0
Titres non cotés				0				0
Titres prêtés				0				0
Titres empruntés				0				0
Créances douteuses				0				0
Créances rattachées				0				0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont titres subordonnés				0				0

Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	31/12/2021				31/12/2020			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés								
Titres non cotés		1 641		1 641		1 641		1 641
Créances rattachées								
Total		1 641		1 641		1 641		1 641

3.4.1. – Evolution des titres de participation et

Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres à long terme

(En milliers d'euros.)	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Conversion	Autres variations	31/12/2021
Participations et autres titres détenus à long terme						0
Parts dans les entreprises liées	3 062					3 062
Valeurs brutes	3 062					3 062
Participations et autres titres à long terme						
Parts dans les entreprises liées	2 512					2 512
Dépréciations	2 512					2 512
Total	551	0	0			551

3.4.2. – Tableau des filiales et participations

Titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres à long terme

Filiales et participations	Capital 31/12/2021	Capitaux propres autres que le capital y compris FRBG le cas échéant 31/12/2021	Quote-part du capital détenue (en %) 31/12/2021	Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2021	
				Brute	Nette
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
Labourdonnais SARL	551	533	100 %	3 062	551
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
Filiales françaises (ensemble)					
Filiales étrangères (ensemble)					
Certificats d'associations					
Participations dans les sociétés françaises					
Participations dans les sociétés étrangères					
Dont participations dans les sociétés cotées					

Filiales et participations	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés et TSDI en 2021	Montants des cautions et avals donnés par la société en 2021	CA HT ou PNB du dernier exercice écoulé 31/12/2021	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) 31/12/2021	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice en 2021
A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
1. Filiales (détenues à + de 50 %)					
Labourdonnais SARL		0	34	12	0
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas un 1 % du capital de la société astreinte à la publication					
Filiales françaises (ensemble)					
Filiales étrangères (ensemble)					
Certificats d'associations					
Participations dans les sociétés françaises					
Participations dans les sociétés étrangères					
Dont participations dans les sociétés cotées					

3.5.1. – Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros.)	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2021
Droits au bail et fonds commerciaux	1 902				1 902
Logiciels		7			7
Autres	2 680				2 680
Valeurs brutes	4 582	7	0	0	4 589

Droits au bail et fonds commerciaux	-1 902				-1 902
Logiciels					
Autres	-2 680				-2 680
Dépréciations					
Amortissements et dépréciations	-4 582	0	0	0	-4 582
Total valeurs nettes	0	7	0	0	7

3.5.2. – Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros.)	31/12/2020	Augmentation	Diminution	Autres mouvements	31/12/2021
Terrains	74				74
Constructions	3 500				3 500
Agencements d'exploitation	746	195	-30		911
Autres matériels d'exploitation	80	26	-1		105
Constructions hors d'exploitation	418	12	-14		416
Agencements hors d'exploitation	11	15	-2		24
Immobilisation en cours	103		-103		0
Immobilisations corporelles d'exploitation	4 504	221	-134	0	4 591
Immobilisations hors exploitation	428	27	-16	0	439
Valeurs brutes	4 932	248	-150	0	5 031
Constructions	-3 257	-72			-3 328
Agencements d'exploitation	-238	-94	31		-301
Autres matériels d'exploitation	-4	-12	1		-15
Constructions hors d'exploitation	-418		14		-404
Agencements hors d'exploitation	-11	-1	3		-9
Immobilisations corporelles d'exploitation	-3 499	-178	32	0	-3 645
Immobilisations hors exploitation	-428	-1	17	0	-413
Amortissements et dépréciations	-3 927	-179	49	0	-4 057
Total valeurs nettes	1 005				973

3.6. – Autres actifs et autres passifs

(En milliers d'euros.)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Comptes de règlement sur opérations sur titres				
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres				
Créances et dettes sociales et fiscales (1)	3 691	723	7 122	14
Dépôts de garantie versés et reçus	96		77	
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers (2)	506	563	2 894	821
Total	4 293	1 286	10 093	834
(1) dont crédit d'impôt PTZ	*3 691*		*4 994*	
(1) dont impôt sur les sociétés		*706*	*2 128*	
(2) dont dossiers MURABAHA	*2*		*2 517*	

3.7. – Comptes de régularisation

(En milliers d'euros.)	31/12/2021		31/12/2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises				
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture				
Primes et frais d'émission				
Charges / produits constatés d'avance (1)	4 225	52 697	4 069	42 650

Produits à recevoir / Charges à payer	108	886	94	827
Valeurs à l'encaissement	149	364	142	710
Autres		3		1
Total	4 482	53 950	4 305	44 188
(1) dont impôt différé PTZ	*4 221*		*4 065*	
(1) dont produits constatés d'avance PTZ		*14 972*		*15 482*
(1) dont produits constatés d'avance MURABAHA		*37 725*		*27 168*

3.8.1. – Détail des provisions

(En milliers d'euros.)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Utilisations	Conversion	31/12/2021
Provisions pour risques de contrepartie	4 243	310	-142	0	0	4 411
Provisions pour engagements sociaux	0					0
Provisions pour PEL/CEL						
Provisions pour restructurations	0					0
Portefeuille titres et instruments financiers à terme						
Immobilisations financières						
Promotion immobilière						
Provisions pour impôts	0					0
Autres						
Autres provisions pour risques	0					0
Provisions pour restructurations informatiques						
Autres provisions exceptionnelles						
Provisions exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Total	4 243	310	-142	0	0	4 411

3.8.2. – Provisions et dépréciations constituées en couverture de risques de contrepartie

(En milliers d'euros.)	31/12/2020	Dotations	Reprises	Utilisations	31/12/2021
Dépréciations sur créances sur la clientèle	26 190	4 144	-6 479	-740	23 115
Dépréciations sur autres créances	466				466
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actifs	26 656	4 144	-6 479	-740	23 581
Provisions S2 risque bilan/hors bilan	3 692	310	-33		3 969
Provisions pour risques de contrepartie clientèle	551		-108		443
Autres provisions	0		0		0
Provisions pour risques de contrepartie inscrites au passif	4 243	310	-141	0	4 412
Total	30 899	4 454	-6 620	-740	27 993

3.9. – Capitaux propres et assimilés

(En milliers d'euros.)	Capital	Primes d'émission	Réserves/ autres	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres et assimilés
Total au 31 décembre 2019	40 000	5 224	18 785	43 563	12 696	120 268
Mouvements de l'exercice			-1 121	12 696	-2 897	8 678
Total au 31 décembre 2020	40 000	5 224	17 665	56 258	9 799	128 946
Impact changement de méthode						
Affectation résultat 2019				9 799	-9 799	0
Distribution de dividendes						
Augmentation de capital						
Autres mouvements			-8			-8
Résultat de la période					10 557	10 557
Total au 31 décembre 2021	40 000	5 224	17 657	66 057	10 557	139 495

3.10. – Durée résiduelle des emplois et ressources

(En milliers d'euros.)	31/12/2021						
	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminé	Total
Effets publics et valeurs assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	13 854						13 854
Opérations avec la clientèle	70 015	24 081	76 018	341 607	608 112		1 119 833
Obligations et autres titres à revenu fixe							
Opérations de crédit-bail et de locations simples							
Total des emplois	83 869	24 081	76 018	341 607	608 112	0	1 133 687
Dettes envers les établissements de crédit	33 455	1 227	87 388	319 893	491 440		933 403
Opérations avec la clientèle	9 995			2 122			12 117
Dettes représentées par un titre							
Dettes subordonnées							
Total des ressources	43 450	1 227	87 388	322 015	491 440	0	945 520

3.11. – Dettes subordonnées

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dettes supersubordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0
Dettes rattachées		
Total	0	0

IV. – Notes sur le hors-bilan

4.1.1. – Engagements reçus et donnés - Engagements de financement

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés		
En faveur des établissements de crédit		
En faveur de la clientèle	56 318	52 959
Total des engagements de financement donnés	56 318	52 959
Engagements de financement reçus		
D'établissements de crédit	40 000	15 000
De la clientèle		
Total des engagements de financement reçus	40 000	15 000

4.1.2. – Engagements reçus et donnés - Engagements de garantie

(En milliers d'euros.)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit		
D'ordre de la clientèle	15 937	23 559
Total des engagements de garantie donnés	15 937	23 559
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	102 427	109 776
Autres engagements reçus	764 818	625 471
Total des engagements de garantie reçus	867 245	735 247

5.1. – Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021			Exercice 2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	127	-12 155	-12 028		-12 286	-12 286
Opérations avec la clientèle *	30 881	-112	30 769	29 266		29 266
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Dettes subordonnées						
Autres						
Total	31 008	-12 267	18 741	29 266	-12 286	16 980

5.2. – Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021	Exercice 2020
Actions et autres titres à revenu variable	3	1
Participations et autres titres détenus à long terme		
Parts dans les entreprises liées		
Total	3	1

5.3. – Commissions

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021			Exercice 2020		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire		-6	-6		-6	-6
Opérations avec la clientèle	731		731	612		612
Opérations sur titres						
Moyens de paiement						
Opérations de change						
Engagements hors bilan	839		839	634		634
Prestations de services financiers	647	-22	625	552	-22	530
Activités de conseil						
Autres commissions	3		3	3		3
Total	2 220	-28	2 192	1 801	-28	1 773

5.4. – Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021			Exercice 2020		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations	-103		-103	-392		-392
Dotations	-103		-103	-392		-392
Reprises			0			0
Résultat de cession			0			0
Autres éléments						
Total	-103	0	-103	-392	0	-392

5.5. – Autres. – produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021			Exercice 2020		
	Produits	Charges	Total	Produits	Charges	Total
Quote-part d'opérations faites en commun						
Refacturations de charges et produits bancaires	49		49	79		79
Produits et charges des activités non bancaires						

Prestations de services informatiques						
Plus value sur cession stock bien						
Autres produits et charges (*)	643	-347	296	1 762	-326	1 436
Total	692	-347	345	1 841	-326	1 515
(*) dont provisions juridiques	*108*			*1 166*	*-285*	

5.6. – Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021	Exercice 2020
Impôts et taxes *	-263	56
Autres charges générales d'exploitation	-7 477	-7 032
Charges refacturées	43	178
Total	-7 697	-6 798
** Impôts et taxes*		*-355*
**Reprise de provisions sur impôts et taxes*		*411*
		56

La variation des autres charges générales d'exploitation inclut une diminution de 191 k€ en raison du reclassement en 2021 des coûts de recouvrement sur les dossiers contentieux au sein du poste Coût du risque de crédit.

5.7. – Coût du risque

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021				
	Dotations	Reprises et utilisations	Pertes	Récupérations sur créances amorties	Total
Dépréciations d'actifs					
Interbancaires					
Clientèle	-4 032	6 744	-1 026	12	1 699
Provision collectives					
Provision S2 risque bilan/hors-bilan	-310	33			-277
Titres et débiteurs divers					
Provisions					
Engagements hors bilan					
Provisions pour risque clientèle					
Autres					
Total	-4 342	6 777	-1 026	12	1 422

(En milliers d'euros.)	Exercice 2020				
	Dotations	Reprises et utilisations	Pertes	Récupérations sur créances amorties	Total
Dépréciations d'actifs					
Interbancaires					
Clientèle	-6 077	7 405	-911	1	418
Provision collectives					
Provision S2 risque bilan/hors-bilan	-337	354			17
Titres et débiteurs divers					
Provisions					
Engagements hors bilan					
Provisions pour risque clientèle					
Autres					
Total	-6 414	7 759	-911	1	435

La variation des créances irrécouvrables inclut une augmentation de 191 k€ en raison notamment du reclassement en 2021 des coûts de recouvrement sur les dossiers contentieux du poste Charges générales d'exploitation vers le poste Coût du risque de crédit.

5.8. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021				Exercice 2020			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations				0				0
Dotations				0				0
Reprises				0				0
Résultat de cession ou mise au rebut				0			(7)	(7)
Total	0	0	0	0	0	0	(7)	(7)

5.9.1. – Impôt sur les sociétés

Détail des impôts sur le résultat 2021

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021	
Bases imposables aux taux de	26,50 %	15 %
Au titre du résultat courant	15 884	
Au titre du résultat exceptionnel		
Imputation des déficits		
Bases imposables		
Impôt correspondant	4 209	
+ Contributions 3,3 %	114	
- Déductions au titre des crédits d'impôts		
Impôt comptabilisé	4 323	
Provisions pour retour aux bénéfices des filiales	-	
Provisions pour impôts	-	
Total	4 323	
Impôt société comptabilisé	4 323	
Impôt société ID PTZ	-156	
	4 167	

5.9.2. – Détail du résultat fiscal de l'exercice - passage du résultat comptable au résultat fiscal

(En milliers d'euros.)	Exercice 2021	Exercice 2020
Résultat net comptable (a)	10 557	9 799
Impôt social (B)	4 323	3 823
Réintégrations (C)	5 247	5 404
Dépréciations sur actifs immobilisés		
Autres dépréciations et provisions	1 499	1 871
Dotation FRBG		
OPCVM		
Moins-values régime long terme et exonérées		
QP bénéfices sociétés de personnes ou GIE		
Divers	3 748	3 533
Déductions (D)	4 242	5 721
Plus-values long terme exonérées		
Reprises dépréciations et provisions	1 508	3 142
Dividendes		
Reprise FRBG		
Quote-part pertes sociétés de personnes ou GIE		
Amortissement frais acquisition		

Frais de constitution		
Divers	2 734	2 579
Base fiscale à taux normal (A)+(B)+(C)-(D)	15 885	13 305

5.10. – Répartition de l'activité

(En milliers d'euros.)	Activités	
	Exercice 2021	Exercice 2020
Produit net bancaire	21 178	19 877
Frais de gestion	-7 876	-6 917
Résultat brut d'exploitation	13 302	12 960
Coût du risque	1 422	435
Résultat d'exploitation	14 724	13 395
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-7
Résultat courant avant impôt	14 724	13 388

6.1. – Honoraires des commissaires aux comptes

Montants (En milliers d'euros.)	Total				PricewaterhouseCoopers Audit				KPMG			
	2021		2020		2021		2020		2021		2020	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit												
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés (2)	96	100 %	96	100 %	48	50 %	48	50 %	48	50 %	48	50 %
Autres diligences et prestations directement liés à la mission du commissaire aux comptes	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Total	96	100 %	96	100 %	48	50 %	48	50 %	48	50 %	48	50 %
Variation (%)	0 %				0 %				0 %			

6.2. – Information sur les délais de règlement des clients et fournisseurs

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

— les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
— les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées T.T.C.					-
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice	Le pourcentage des factures reçues non réglées, à la date de la clôture est inférieur à 1 % du montant total des achats TTC de l'exercice				
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					Néant
Montant total des factures exclues T.T.C.					Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours date de facture				

Factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre total des factures concernées T.T.C.					0
Montant total des factures concernées T.T.C.					0
Pourcentage du montant total des achats T.T.C. de l'exercice					
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					Néant
Montant total des factures exclues T.T.C.					Néant
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Date de facture				

6.3. – Implantation dans les pays non coopératifs

L'article L. 511-45-I du Code Monétaire et Financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe de leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires.
Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.
Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considérés comme insuffisamment coopératifs en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvaient avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces États et territoires (mise en œuvre du décret n° 2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.
Cette déclaration se base sur la liste des pays cités dans l'arrêté du 4 mars 2021 pris en application de l'article 238-0-A du Code général des impôts.
Au 31 décembre 2021, La SOFIDER n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires fiscalement non coopératifs.

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFIDER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation des provisions/dépréciations pour risque de crédit

Risque Identifié

SOFIDER est exposée aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.
Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré font l'objet de dépréciations déterminées essentiellement sur base individuelle. Ces dépréciations sont évaluées par le management de votre Banque en fonction des flux futurs recouvrables estimés tenant compte des garanties disponibles sur chacun des crédits concernés.
Par ailleurs, SOFIDER enregistre, dans ses comptes sociaux, des dépréciations pour pertes de crédit attendues sur les encours présentant une détérioration significative du risque de crédit. Ces dépréciations sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par BPCE intégrant différents paramètres (flux attendus sur la durée de vie de l'instrument financier, probabilité de défaut, taux de perte en cas de défaut, informations prospectives), complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.
Dans le contexte de crise liée à la pandémie de Covid-19, les modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues ont connu un certain nombre d'adaptations.
Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les provisions induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction, tant dans la détermination des paramètres et modalités de calculs des dépréciations pour pertes attendues sur les encours présentant une détérioration significative du risque de crédit que dans l'appréciation du niveau de provisionnement individuel des encours de crédits en risque avéré.
En particulier dans le contexte persistant de crise liée à la pandémie de Covid-19, nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des provisions et le niveau du coût du risque associé constituent une zone d'attention particulière pour l'exercice 2021.

L'encours de créances à la clientèle au 31 décembre 2021 s'établit à 1 120 M€ contre 995 M€ en 2020 (-125 M€) dont 23 M€ contre 26 M€ en 2020 (-3 M€) de dépréciations. Le coût du risque sur /'exercice 2021 s'élève à +1,4 M€ contre +0,4 M€ en 2020 (cf. notes 3.2.1, 3.2.2 et 5.7 de l'annexe aux comptes annuels).

Notre Réponse

Provisionnement des encours de crédits non douteux présentant une détérioration significative du risque de crédit :
Nos travaux ont principalement consisté :

- à nous assurer de l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différentes contreparties,
- à nous assurer de l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée le caractère adéquat des modèles de provisions, les paramètres utilisés pour le calcul des provisions ;
- à apprécier le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des provisions au 31 décembre 2021 ;
- à effectuer des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits ;
- à réaliser des contrôles sur le dispositif informatique dans son ensemble mis en place par le Groupe BPCE avec notamment une revue des contrôles généraux informatiques, des interfaces et des contrôles automatisés.
- à réaliser des contrôles portant sur les adaptations apportées aux modalités de calcul des dépréciations pour pertes de crédit attendues dans le contexte de persistance de la crise liée à la pandémie de Covid-19.

Compte tenu de /'organisation du groupe BPCE, certains des travaux ci-dessus ont été menés avec le support du collège des commissaires aux comptes de BPCE.

Dépréciation sur encours de crédits douteux et douteux compromis :
Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons d'une manière générale, examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à la détermination des dépréciations et provisions afférentes sur base individuelle.
Nos travaux ont consisté à apprécier la qualité du dispositif de suivi des contreparties sensibles, douteuses et contentieuses ; du processus de revue de crédit ; du dispositif de valorisation des garanties. Par ailleurs, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, nous avons réalisé des analyses contradictoires des montants de provisions.
Nous avons également apprécié l'information détaillée en annexe au titre du risque de crédit au 31 décembre 2021.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :
Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOFIDER par votre assemblée générale du 28/12/2005 pour le cabinet KPMG S.A.et du 28/07/2005 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.
Au 31 décembre 2021, les cabinets KPMG S.A. et PricewaterhouseCoopers Audit étaient dans la 15ème année de leur mission sans interruption

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci1 proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.
Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris La Défense, le 13 mai 2022
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Emmanuel Benoist

KPMG S.A.
Ulrich Sarfati

VII. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.